

Infos Sud



Membre de
l'union syndicale
Solidaires



LUTTER
c'est vivre

A TOUS LES NIVEAUX DU SYSTEME D'EDUCATION, ILS PRECARISENT, LICENCIENT, ALOURDISSENT LES CHARGES DE TRAVAIL ET ERIGENT LA REPRESSION EN MODE DE GESTION DES PERSONNELS !

Les chefs d'établissement deviennent des chefs d'entreprises dans les collèges et les lycées et se voient investis de plus de pouvoirs (finances et embauche). A la manière de la direction des affaires scolaires de la ville de Paris avec la collaboration des chefs de circonscriptions et la participation des directeurs d'écoles, certains en abusent déjà allègrement : refus d'embauche, de renouvellement des contrats aidés, mise à pied autoritaire des AED, appréciations scandaleuses sur les personnels à l'occasion de leur notation pour leur éventuel renouvellement ou leur titularisation, quand les notes ne sont pas carrément baissées pour imposer des sanctions financières à des titulaires ou des licenciements aux personnels en CDD.

Répression, autoritarisme et souffrance au travail augmentent conjointement. Les menaces, le harcèlement professionnel, les contrats de travail modifiés autoritairement, les temps partiels imposés, la précarité prolongée, les salaires de misère, les moyens d'existence de plus en plus réduits et le chômage constituent le quotidien de millions de salariés dont beaucoup de nos collègues dans les écoles et les établissements scolaires.

Des équipes de contremaîtres se mettent en place comme dans le privé : conseils pédagogiques, agents chefs, ... Les agents subissent la double hiérarchie de leur collectivité et de l'éducation nationale. Menaces, rapports sanctions deviennent monnaie courante pour toutes les catégories de personnels. Commissions disciplinaires et conseils de discipline se multiplient. Les déplacements autoritaires d'un lieu de travail à un autre, le refus de titulariser, les baisses de notes font partie de cet arsenal disciplinaire. Il s'agit de faire accepter l'aggravation des conditions de travail, les suppressions d'heures et de postes à tous les niveaux.

**SEULE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES PERSONNELS
PEUT METTRE EN ECHEC CETTE POLITIQUE ET
FAIRE RECULER LA RÉPRESSION.
IL EST PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE DE NE PAS
RESTER ISOLÉ.
SYNDIQUONS-NOUS !**

Répression syndicale au Lycée Blanqui

Où comment les revendications syndicales des personnels se finissent en demande de sanction pour l'un d'eux.

Au Lycée Blanqui de Saint-Ouen, les problèmes récurrents de sous-effectifs ont été aggravés par le type de gestion des personnels d'un Intendant, soutenu par une chef d'établissement dépassé.

La direction a en effet depuis le début de l'année scolaire mis en place une sorte d'agent chef, qui a pour mission de surveiller ses collègues au lieu de les aider dans leurs tâches. Les agents sont donc épuisés ; arrêts maladie et accidents de travail se succèdent. Il faut ajouter à cela la volonté de l'intendant de saboter le service cuisine afin de mieux le privatiser. Les brimades envers la chef de cuisine, qui en plus est commissaire paritaire SUD Education, se sont donc multipliées. On lui adjoint une aide cuisine, puis on lui retire, on profite de son absence pour attribuer un logement de fonction à une personne qui n'est pas en NAS. Elle loge donc dans un autre Lycée. Mais l'intendant refusant de payer les charges à cet autre Lycée, malgré une convention signée entre les deux établissements, la chef cuisine a reçu une injonction de quitter son logement au 30 juin, alors qu'elle est mère de deux enfants.

S'ajoute à cela une proviseure qui souffre visiblement à la lecture des textes réglementaires et rétive au droit syndical (elle a refusé l'entrée d'un mandaté syndical malgré les textes existants, alors que SUD l'avait prévenu de sa venue). Ces deux hiérarques ont profité d'un incident entre le pseudo agent chef et la chef cuisine pour flanquer un rapport à cette dernière et demander une sanction de type 1. La région lui a emboîté le pas.

Nous avons donc été reçus la veille des vacances de Printemps par la gestionnaire de l'antenne de Pantin qui a mené un interrogatoire à charge, sans jamais chercher à dégager la vérité. Constatant que les faits étaient minces et que la direction du Lycée Blanqui était assez proche de l'incompétence, cette personne a fini par demander à la chef cuisine si elle partageait les positions de SUD Education en matière d'anti-hiérarchie. Nous en avons donc conclu que si sanction il y avait, elle relèverait du délit d'opinion.

Au bout du compte, on a pu s'apercevoir que région Ile de France comme le gouvernement sarkozyste avaient un point en commun : la répression du mouvement social.



PAUSES

Pour celles et ceux qui déjeunent en 30 minutes, le temps nécessaire à la restauration comme le temps de pause sont considérés comme du temps de travail !

Fiches de postes

Tous les agents des lycées, des collèges et des écoles doivent avoir leur fiche de poste avant la fin septembre.

Une réunion collective d'information doit se tenir juste après la rentrée. Chaque agent doit être reçu individuellement pour parler de l'élaboration de la fiche avant d'avoir à la signer. C'est à ce moment-là qu'il est possible de faire valoir les difficultés éventuelles, d'étudier les arrangements possibles ou encore de faire appliquer les restrictions médicales d'un poste adapté.

La signature de la fiche de poste ne signifie pas un accord avec son contenu mais simplement que l'agent en a pris connaissance. Il est tout à fait possible de la contester et d'y porter la mention « pris connaissance le... » et de préciser « je conteste le contenu de ma fiche de poste un courrier sera joint. ». Il ne faut jamais rien signer qui soit une approbation (une mention du genre « lu et approuvé » ou quelque chose dans le genre).

LES SUPPRESSIONS DE POSTES ET LA MULTIPLICATION DES EMPLOIS PRECAIRES PREPARENT LA PRIVATISATION.

Dans l'éducation et dans l'ensemble de la fonction publique, comme dans le privé où les licenciements massifs se multiplient, on assiste à des dizaines de milliers de suppressions de postes : de moins en moins d'agents techniques titulaires, d'enseignants, de personnels de vie scolaire, d'administratifs, de personnels d'orientation, d'assistantes sociales ou d'infirmières...

Par la décentralisation, l'état s'est déchargé de 95 000 ouvriers pour les passer aux régions et aux départements en engageant une entreprise de dégraissage des emplois que les collectivités territoriales ne font qu'aggraver. Les collectivités territoriales se déchargent à leur tour de leurs personnels en ouvrant la porte aux entreprises privées de restauration, de ménage, de chauffage et de maintenance...

L'état, la région, le département ou la ville de Paris suppriment des postes aux concours, tarissent les voies de recrutement, embauchent des personnels en CDD, en contrats aidés (CAE et la nouvelle version aggravée le CUI) ou à la vacance, ils font progressivement disparaître de très nombreux postes de titulaires. Comme chez Renault ou à France Télécom, les personnels subissent en conséquence le poids de la multiplication des tâches, la pression des hiérarchies et le stress grandissant au travail.

NON À LA POLITIQUE DE PRIVATISATION DU SECTEUR PUBLIC PAR L'ETAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES !



ILS S'ATTAQUENT A L'EMPLOI ET A LA RETRAITE POUR L'ENRICHISSEMENT DE QUELQUES UNS SUR LE DOS DE TOUS LES SALAIRES !

Licenciements, suppressions de postes, précarité, souffrance au travail, allongement de la durée du travail, salaires et pensions de misère, santé et retraites menacées : **ÇA SUFFIT !**

Salaires et pensions conjugués à la gratuité de l'éducation, de la santé et des transports doivent permettre à tous, jeunes et moins jeunes, de vivre dans la dignité.

Notre existence ne doit pas dépendre des conditions insupportables de précarité et de misère qu'imposent patronat et gouvernement en confisquant toutes les richesses

Derrière la question des retraites se cache la contrainte du travail salarié qui confisque nos vies. Face à l'usure par le travail, au stress qui rend malade et qui tue, nous exigeons la réduction du temps de travail, la fin de toutes formes de précarité et le droit au repos en pleine santé.

60 ANS, C'EST TROP TARD 75% C'EST SCANDALEUSEMENT PAS ASSEZ RETRAITE SANS CONDITION D'ANNUITÉS

FACE À LA MOBILISATION, LA RÉGION RECULE

Pression sur les agents, diminution des effectifs, recours massif aux précaires, les politiques des collectivités territoriales n'ont rien à envier à celle du gouvernement. En février, plusieurs collègues contractuels de la région Ile de France ont reçu une lettre de licenciement.

Dans deux lycées du XVIIème arrondissement, les collègues se sont mobilisés toutes catégories confondues (pétitions, préavis de grève...).

Devant l'unité et la mobilisation des personnels, la région a dû reculer et a réintégré les collègues.

Il est plus que jamais nécessaire de ne pas rester isolé face à l'autoritarisme grandissant dans l'éducation comme partout ailleurs.

**LES COLLÈGUES NE SONT PAS JETABLES !
TITULARISATION DE TOUS !**



Si vous souhaitez nous contacter pour vous informer, vous défendre, vous syndiquer...

Renvoyez le coupon ci-dessous à Sud Education , 30 bis rue des boulets, 75011 Paris

Pour nous joindre par téléphone :

Si vous travaillez,

- à Paris : (tél.) 01 44 64 72 61 (fax) 01 44 64 72 66

- dans la Seine et Marne, le Val de Marne et la Seine Saint Denis : (tél.) 01 43 77 33 59 (fax) 01 43 77 65 58

- dans les Yvelines : (tél./fax) 01 30 65 87 42

- dans l'Essonne : (tél./fax) 01 64 97 94 73

- dans les Hauts de Seine : (tél./fax) 01 43 70 56 87

- dans le Val d'oise : (tél./fax) 01 34 10 24 07

Nom : Prénom :

Corps :

Affectation (nom et adresse) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Téléphone (facultatif) : Mél (facultatif) :

